

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept du mois de Février, à 15 heures 30, s'est réuni le Comité Syndical, à FONTENAY LE COMTE, sous la présidence de Monsieur Arnaud CHARPENTIER, Président du Syndicat Mixte.

Etaient présents :

	TITULAIRES	
CC VENDÉE SÈVRE AUTIZES 10 / 15	CHOLLET Joël	BENET
	MOREAU Yannick	DAMVIX
	ROBIN Noël	LIEZ
	GELOT Jean-Marie	MAILLÉ
	QUILLET Pascal	MAILLEZAIS
	GUITHON Jacky	PUY DE SERRE
	GUILLON Denis	STE HILAIRE DES LOGES
	CHATAIGNÉ Jean-Louis	ST SIGISMOND
	CHEVALLIER Jean-Claude	VIX
	BAUDOUIIN Jacques	XANTON CHASSENON
CC SUD VENDÉE LITTORAL 7 / 14	LANDAIS Bernard	CHAMPAGNÉ LES MARAIS
	LEGERON Joël	L'ILE D'ELLE
	CHARPENTIER Arnaud	LUCON
	BRODU Léonne	STE GEMME LA PLAINE (suppléante)
	GANDRIEAU James	STE PEXINE
	BOURNEL	STE RADEGONDE DES NOYERS
	DAVID Laëtitia	VOUILLÉ LES MARAIS
CC PAYS FONTENAY VENDÉE 16 / 22	GATINEAU Dominique	AUCHAY SUR VENDÉE
	BOULARD Stéphane	DOIX LÈS FONTAINES
	PETORIN Jean-Pierre	FONTENAY LE COMTE
	ARNAUDEAU Jean-Marie	FOUSSAIS PAYRÉ
	BIENVENU Alain	LE LANGON
	DUPAS Laurent	LES VELLUIRE SUR VENDÉE
	MAROT Roger	LONGEVES
	RIDEAUD Daniel	MONTREUIL
	FILLON Nicolas	MOUZEUIL ST MARTIN
	BOUCHER Yves-Marie	PETOSSE
	SAVINEAU Michel	PISSOTTE
	HERNANDEZ Philippe	ST MARTIN DES FONTAINES
	POUZET Michel	ST MARTIN DE FRAIGNEAU
	RAGUIN Pierrette	ST MICHEL LE CLOUCQ
	BAUDRY Yves	SÉRIGNÉ
PHILIPPOT Xavier	VOUVANT	
CC PAYS DE LA CHATAIGNERAIE 4 / 10	GOURMAUD Yvon	ANTIGNY
	BIRONNEAU Michel	LA CHATAIGNERAIE
	LESAUVAGE Ghislaine	MARILLET
	GUENION Christian	ST MAURICE DES NOUES
AGGLO 2 B 1 / 1	METAIS Jean-Claude	ST PAUL EN GATINE
Totaux Délégués présents : 38/64		

Pouvoirs :

LARDY Jacky	BOUILLE COURDAULT	
METAIS Antoine	CHAILLÉ LES MARAIS	
CHAUSSADAS Claude	PUYRAVAULT	
LAMY Judicaël	LA TAILLÉE	à Mme DAVID
LANDAIS Jean-Marie	TRIAIZE	à M. LANDAIS
BOBINEAU Joël	MERVENT	à M. BOULARD
CHATELLIER Christian	ST HILAIRE DE VOUST	à M. GUENION

Représentés : 07/64**Excusés**

POITIERS Dominique	RIVES D'AUTISE
CAREIL Pierre	STE GEMME LA PLAINE

Total présents et représentés : 45/64

Le Président, après avoir ouvert la séance et constaté que le quorum est atteint, déclare que le Comité Syndical peut valablement délibérer.

OBJET : ROUTE DE VIRECOURT SUITE TRAVAUX POINTE AUX HERBES - DELIB 3 CS 27-02-2023

Des travaux ont eu lieu en 2020 et 2021 au niveau de la Pointe aux Herbes, sur la digue seconde de Virecourt et la digue seconde du Petit Rocher (en rouge sur la carte qui suit).

Pour ces travaux, l'acheminement des engins de chantier et les approvisionnements en matériaux (faibles) ont dû emprunter la voirie communale entre Virecourt et Maillezais (en vert sur la carte suivante). En dehors de 2 traversées ponctuelles reprises par les entreprises, à aucun moment il n'y a eu de transport de terre ou de circulation des engins de chantier sur cette voirie.

Comme l'ont démontré **les constats d'huissier** avant lancement des chantiers, il est clairement admis que la voirie était déjà très dégradée avant travaux mais la commune estime que les travaux ont pu contribuer à l'accélération de sa dégradation.



Par courrier du 3 janvier 2023, la commune Champagné a sollicité une participation financière à la restauration de la voirie qui dessert 3 habitations, mais qui est surtout utilisée pour les véhicules agricoles.

Pour répondre à cette demande deux questions se posent :

- Dans quelle proportion le chantier aura contribué à l'accélération de la dégradation de la voirie,
- Quel est le meilleur moment pour faire les travaux de réparation de chaussée sachant qu'en 2023 et 2024 des travaux de digues vont être effectués sur ce secteur

La reprise des voiries après fin de chantier, quand des dommages sont effectués relèvent théoriquement de l'entreprise qui a réalisé des travaux. L'huissier aussitôt après travaux n'a pas constaté de dégradation significative par rapport aux premiers constats.

Sans remettre en cause les observations de la mairie, cela signifierait que la dégradation s'est accélérée après chantier. Une intervention 2023 serait totalement à charge du SmVSA et non plus à celle de l'entreprise, et le dossier étant clos ne serait plus subventionnable.

Le Président du SmVSA souligne que le Département va subventionner en 2023 les travaux sur routes de marais. Il suggère à la Commune de se rapprocher du CD85, le programme d'aide étant clos en avril.

Il est à noter que ces demandes sont récurrentes dès lors que le SmVSA effectue des travaux sur digue ou des travaux de pieutage en berge de voirie.

Le Comité Syndical à l'unanimité, après en avoir délibéré :

- Décide de ne pas donner suite à la demande la Commune de Champagné
- Encourage la commune à se rapprocher du CD85

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus
Au registre sont les signatures
Pour extrait conforme,
LE PRESIDENT,
Arnaud CHARPENTIER